Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260702-20260893-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-08-93

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 juin 2026
Date d'affichage : 26 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, **le deux juillet,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (17) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (2) dont (1) pouvoir : :
Fabienne GUILLOIS
Vanessa LEGEAY a donné pouvoir à Aurélie LEDUBY

Secrétaire de séance : Marie-Paule GILLOUARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE

Claudie Bénard, adjointe à l'enfance et à la jeunesse indique que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, «vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation».

La mission s'inscrit dans le projet éducatif local de la commune de Châtillon-en-Vendelais. Elle contribue à favoriser le vivre-ensemble, la coopération, le respect et l'inclusion des enfants et des jeunes en soutenant les temps périscolaires, l'Accueil de Loisirs, et les actions intergénérationnelles menées avec la MAPA et la vie associative communale. La mission permet également de valoriser les actions et projets éducatifs auprès des familles grâce à la création d'outils de communication adaptés.

1-Animation périscolaire (temps du midi et fin de journée)
2-Accueil de Loisirs (mercredis / vacances scolaires)
3-Espace Jeunes (11-17 ans) — Accompagnement de projets
4-Actions intergénérationnelles (MAPA / ALSH / Espace jeunes/ RPE)
6-Organisation des temps forts communaux
7-Participation à la communication jeunesse (application / affichage /outils participatifs)

Elle précise que la rémunération mensuelle est versée directement par l'Etat (520€) et par Vitré Communauté 100€ et que sa tutrice sera la responsable du pôle enfance jeunesse.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260702-20260893-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de :

METTRE EN PLACE le dispositif du service civique au sein de la collectivité *(ou établissement)* à compter du 1er octobre 2026 pour une durée de 8 mois et pour 24 h/semaine

OUVRIR LES CREDITS NECESSAIRES pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport liées aux formations

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Vitré Communauté

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

